

**PD-13**

## **Données populationnelles des Autochtones au Québec**

**Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones  
et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès  
(CERP)**

**Preuve documentaire**

**Déposée en décembre 2018  
(mise à jour en janvier 2019)**

## **Données populationnelles autochtones**

Dans le cadre de ses travaux, la Commission d'enquête sur les relations entre certains services publics et les Autochtones (CERP) a demandé l'accès au Registre des Indiens, au Registre des bénéficiaires cris et naskapis ainsi qu'au Registre des bénéficiaires inuit. Le présent document porte sur la procédure employée quant à l'accès aux données des différents registres, la méthodologie utilisée au regard du traitement des données, les limites concernant les différents registres ainsi que les données brutes extraites des registres présentées sous forme de tableaux synthèses.

### **1. Procédure employée quant à l'accès aux données des registres**

#### **Registre des Indiens**

Une demande d'information générale a été envoyée le 14 mars 2018 au ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, issu de la dissolution du ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (ci-après AADNC), concernant l'accès au Registre des Indiens.

En raison de la nature confidentielle du registre, après avoir pris contact avec l'analyste principal, certaines formalités reliées à la demande d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels ont dû être complétées. La Commission a notamment désigné Madame Valérie Charette, analyste en méthodes quantitatives, comme étant la seule personne à pouvoir accéder aux informations contenues dans le registre. Les données nécessaires aux portraits sociodémographiques des Autochtones au Québec ont été transmises le 3 mai 2018. La quasi-totalité des données demandées a été acheminée à l'exception de l'adresse de résidence des membres du registre. Nous avons dû procéder aux analyses sans cette information.

Trois fichiers Excel ont été transmis à la CERP soit le registre lui-même, un document explicatif concernant les numéros et noms de différentes communautés québécoises ainsi que la légende des termes employés dans le registre.

### **Registre des bénéficiaires cris et naskapis et Registre des bénéficiaires inuit**

Le 26 avril 2018, la CERP a demandé au ministère de la Santé et des Services sociaux d'obtenir le Registre des bénéficiaires cris et naskapis ainsi que le Registre des bénéficiaires inuit. Un *subpoena* a dû être envoyé afin d'avoir accès au Registre des bénéficiaires cris et naskapis après quoi, nous avons reçu les données le 14 mai 2018. Puisque le MSSS n'est plus gestionnaire du Registre, une demande générale d'information a dû être acheminée à la Société Makivik le 23 mai 2018 afin d'avoir accès au Registre des bénéficiaires inuit. Ledit registre nous a été fourni le 26 juin 2018.

Six différents fichiers Excel nous ont été envoyés soit la liste des bénéficiaires actifs ainsi que la liste des bénéficiaires inactifs en ce qui concerne les Cris, les Naskapis et les Inuit. La totalité des variables demandées était présente dans les documents.

## **2. Méthodologie employée quant au traitement des données**

Les différents documents obtenus en lien avec les registres ont été regroupés dans un seul fichier. Par ailleurs, afin d'éviter qu'ils soient comptabilisés à deux reprises, les Autochtones appartenant à la nation crie ainsi qu'à la nation naskapie ont été retirés du Registre des Indiens pour ne tenir compte que de leur inscription dans le Registre des bénéficiaires cris et naskapis. Le fichier a été analysé en totalité à partir du logiciel SPSS Statistic 22 (*Statistical Package for the Social Sciences*). La majorité des analyses sont descriptives (nombre, pourcentage, moyenne, médiane, maximum et minimum). Il est par ailleurs possible de scinder des variables afin de les évaluer plus

spécifiquement. Cela a permis d'analyser l'âge des Autochtones en scindant par exemple, les différentes nations d'appartenance.

Certaines variables ont dû être créées afin de procéder aux analyses requises dans le cadre des travaux de la CERP.

- Une variable concernant la nation a pu être construite à partir de la variable en lien avec la communauté. Une catégorie « autochtone » a été créée afin de joindre les Premières Nations ainsi que les Inuit dans une seule et unique catégorie.
- À partir de la date de naissance des personnes inscrites au registre, leur âge a pu être calculé à partir de la date de la création du fichier maître moins (-) leur date de naissance. Deux variables ont pu être créées à partir de cette formule soit une variable dichotomique (0-17 ans versus 18 ans et plus) ainsi qu'une variable catégorielle selon la classification de l'OMS (0-4, 5-14, 15-24, 25-44, 45, 64 et 65 ans et plus).

### **3. Limites des différents registres**

#### **Registre des Indiens**

Le Registre des Indiens est géré par le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. Il contient les données sociodémographiques des Autochtones assujettis à la *Loi sur les Indiens* au Canada<sup>1</sup>. Il présente toutefois plusieurs limites sur le plan méthodologique.

Tout d'abord, seuls les individus ayant fait leur demande d'inscription et dont les droits ont été reconnus y figurent, et non l'ensemble des personnes ayant le droit d'être inscrites en vertu de la

---

<sup>1</sup> *Loi sur les Indiens*, L.R.C. (1985), ch. I-5.

*Loi sur les Indiens*. En d'autres termes, il ne constitue pas un relevé populationnel exhaustif des Premières Nations du Canada<sup>2</sup>.

Deuxièmement, le registre ne fait l'objet d'aucune mise à jour régulière par l'AANC. Conséquemment, si aucun événement (naissance, décès, déménagement, etc.) n'est rapporté par les individus inscrits ou leurs familles, les informations inscrites demeurent telles quelles et peuvent éventuellement s'avérer désuètes ou incomplètes. Il a d'ores et déjà été établi par l'AANC que la majorité des parents ne déclarent pas leur enfant au moment de la naissance, mais seulement quelques années plus tard, ce qui laisse croire au caractère incomplet du registre quant aux statistiques populationnelles<sup>3</sup>. Dans la même logique, le nombre élevé d'individus (2 386) inscrits au registre et dont l'âge déclaré oscille entre 100 et 151 ans permet de supposer que ce dernier contient un nombre important de personnes décédées. L'absence de mise à jour régulière du registre fait également en sorte que le lieu de résidence réel et celui inscrit dans le registre diffèrent régulièrement. Cette lacune rend difficile, voire impossible, l'établissement d'une cartographie résidentielle fiable des Premières Nations au Canada. Troisièmement, bien que, de façon générale, le registre contienne le nom complet des individus inscrits, leur numéro de bande, leur date de naissance et leur communauté d'appartenance, pour 1 441 d'entre eux, une partie de ces informations (nom et date de naissance) sont manquantes. Finalement, d'un point de vue strictement québécois, en raison de la situation géographique particulière de la communauté d'Akwesasne (à cheval entre le Québec, l'Ontario et les États-Unis), il est impossible d'obtenir un portrait exhaustif des membres des Premières Nations vivant au Québec.

---

<sup>2</sup> Babeux, Dominique (2011). Population indienne inscrite au Québec, 1998-2010. Faits saillants. *Chroniques DIALOG*, n° 2011-32, p. 1

<sup>3</sup> Babeux, Dominique (2011). Population indienne inscrite au Québec, 1998-2010. Faits saillants. *Chroniques DIALOG*, n° 2011-32, p. 1

## Registre des bénéficiaires cris et naskapis

Le Registre des bénéficiaires cris et naskapis inclut les membres de la nation eeyou (crie) depuis 1975 et ceux de la nation naskapie depuis 1978. Il est géré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (ci-après MSSS) et permet aux Eeyou (Cris) et Naskapis de bénéficier de certains droits et d'exercer certaines responsabilités en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois<sup>4</sup>.

Comparativement au Registre des Indiens, le Registre des bénéficiaires cris et naskapis est mis à jour sur une base régulière. Selon la *Loi sur les autochtones cris, inuit et naskapis*<sup>5</sup>, le secrétaire général doit modifier le registre et y inscrire les bénéficiaires. Par la suite, un agent local d'inscription est responsable de tenir la liste de sa communauté à jour et d'aviser le secrétaire général de tous les changements nécessitant des modifications au registre même. Le MSSS tient donc à jour le registre au nom du secrétaire général, et ce, en fonction des modifications transmises par les agents locaux d'inscription.

En ce qui concerne les personnes décédées, ce sont les agents locaux qui doivent informer le MSSS. Toutefois, depuis avril 2015, le MSSS et le Directeur de l'état civil collaborent afin de simplifier les démarches lors du traitement des décès et des naissances.

Il est possible qu'un individu soit inscrit à la fois au sein du Registre des Indiens et du Registre des bénéficiaires cris et naskapis. Pour cette raison, toute personne appartenant à une communauté eeyou (crie) ou naskapie a été retirée du Registre des Indiens aux fins de notre analyse afin

---

<sup>4</sup> Services Québec (2018). Registre des bénéficiaires cris et naskapis. Repéré à <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/DevenirParent/Pages/registre-beneficiaires-cris-naskapis.aspx>

<sup>5</sup> *Loi sur les autochtones cris, inuit et naskapis*, RLRQ, A-33.1.

d'éviter les doublons. Puisqu'une gestion sur une base régulière est réalisée au sein du Registre des bénéficiaires cris et naskapis, la marge d'erreur est plus mince.

### **Registre des bénéficiaires inuit**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, les Inuit possèdent leur propre registre. Ce registre est géré par la Société Makivik<sup>6</sup> et est mis à jour quotidiennement lorsque des naissances et des décès surviennent. Un changement peut aussi être effectué au registre lorsqu'un Inuk passe sous une autre juridiction de traité pour être enregistré soit; par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) ou à titre de bénéficiaire inuit en vertu de l'accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Concernant la gestion des bénéficiaires inuit décédés, les archivistes de l'hôpital de Kuujuaq envoient au responsable du registre l'avis de décès afin que le nom de la personne décédée puisse y être retiré. Lorsque la personne décède à l'extérieur du Nunavik, il faut cependant parfois compter jusqu'à un an avant que le bureau d'inscription reçoive le certificat de décès. Il est aussi parfois nécessaire que la famille envoie le certificat de décès à la société Makivik.

Le Registre des bénéficiaires inuit regroupe les données de quatorze villages nordiques situés le long de la baie d'Hudson et de la baie d'Ungava, incluant Puvirnituk qui n'a aucune corporation foncière. Il comprend deux listes soit; une des bénéficiaires inuit du Nunavik et une liste des bénéficiaires inuit résidant hors du territoire pendant dix années consécutives ou plus.

---

<sup>6</sup> Services Québec (2018). Registre des bénéficiaires cris et naskapis. Repéré à <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/DevenirParent/Pages/registre-beneficiaires-cris-naskapis.aspx>

## 5. Données brutes extraites des registres

Puisque les informations incluses dans les différents registres sont de nature confidentielle (numéro d'identification des inscrits, numéro de bande, etc), seules les données brutes seront partagées dans la présente section soit les données sociodémographiques, le ratio hommes/femmes ainsi que la pyramide des âges.

### A. Données populationnelles pour l'ensemble du Québec

#### Données populationnelles des Premières Nations – Par nation

Nation	Nombre (N)	Pourcentage (%)
Abénakis	3 251	3,2 %
Anishnabek (Algonquins)	13 770	13,7 %
Atikamekw	8 820	8,8 %
Eeyou (Cris)	21 126	21,0 %
Hurons-Wendat	4 606	4,6 %
Innus	23 297	23,2 %
Malécites	1 315	1,3 %
Mi'gmaq	7 247	7,2 %
Mohawks	15 486	15,4 %
Naskapis	1 526	1,6 %
<b>Total</b>	<b>100 444</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Registre des Indiens et Registre des bénéficiaires cris et naskapis.

#### Données populationnelles des Premières Nations – Par communauté

##### **ABÉNAKIS**

Communauté	Nombre (N)	Pourcentage (%)
Odanak	2 759	84,9 %
Wôlinak	492	15,1 %
<b>Total</b>	<b>3 251</b>	<b>100,0 %</b>



### ANISHNABEK (ALGONQUINS)

Communauté	Nombre (N)	Pourcentage (%)
Pikogan	1 238	9,0 %
Kebaowek (Kipawa)	1 152	8,4 %
Kitcisakik	588	4,3 %
Kitigan Zibi	3 798	27,6 %
Wolf Lake (Hunter's Point)	257	1,9 %
Barriere Lake (Lac Rapide)	897	6,5 %
Lac Simon	2 391	17,4 %
Timiskaming	2 396	17,4 %
Long Point (Winneway)	1 053	7,6 %
<b>Total</b>	<b>13 770</b>	<b>100,0 %</b>

### ATIKAMEKW NEHIROWISIW

Communauté	Nombre (N)	Pourcentage (%)
Manawan	3 255	36,9 %
Opitciwan (Obedjiwan)	3 392	38,5 %
Wemotaci	2 173	24,6 %
<b>Total</b>	<b>8 820</b>	<b>100,0 %</b>

### EEYOU (CRIS)

Communauté	Nombre (N)	Pourcentage (%)
Chisasibi*	4 753	22,5 %
Eastmain	863	4,1 %
Mistissini	3 983	18,9 %
Nemaska	886	4,2 %
Oujé-Bougoumou	937	4,4 %
Waskaganish	3 021	14,3 %
Waswanipi	2 476	11,7 %
Wemindji	1 557	7,4 %
Whapmagoostui	1 032	4,9 %
Inconnue**	1 618	7,7 %
<b>Total</b>	<b>21 126</b>	<b>100,0 %</b>

\* Un faible pourcentage de la population de cette communauté est inuite. Seules les personnes ayant déclaré une appartenance à la nation crie ont été comptabilisées ici.

\*\* Cette donnée représente les Cris enregistrés au sein du Registre des bénéficiaires cris et naskapis, mais ayant un statut inactif et dont la communauté d'appartenance demeure inconnue.

### HURONS-WENDAT

Communauté	Nombre (N)	Pourcentage (%)
Wendake	4 606	100,0 %

## INNUS

Communauté	Nombre (N)	Pourcentage (%)
Essipit	872	3,7 %
Unamen Shipu (La Romaine)	1 345	5,8 %
Mashteuiatsh	7 616	32,7 %
Matimekush-Lac John	1 132	4,9 %
Ekuanitshit (Mingan)	778	3,3 %
Nutashkuan	1 299	5,6%
Pakua Shipu	443	1,9 %
Pessamit	4 524	19,4%
Uashat Mak Mani-Utenam	5 288	22,7 %
<b>Total</b>	<b>23 297</b>	<b>100,0 %</b>

## MALÉCITES

Communauté	Nombre (N)	Pourcentage (%)
Malécites de Viger	1 315	100,0 %

## MI'GMAQ

Communauté	Nombre (N)	Pourcentage (%)
Gespeg	914	12,6%
Gesgapegiag	1 721	23,7 %
Listuguj	4 612	63,6 %
<b>Total</b>	<b>7 247</b>	<b>100,0 %</b>

## MOHAWKS

Communauté	Nombre (N)	Pourcentage (%)
Kahnawá:ke	12 657	81,7 %
Kanesatake	2 829	18,3 %
Akwesasne*	--	--
<b>Total</b>	<b>15 486</b>	<b>100,0 %</b>

\* Les données populationnelles associées à la communauté d'Akwesasne sont non disponibles.

## NASKAPIS

Communauté	Nombre (N)	Pourcentage (%)
Kawawachikamach	1 526	100,0 %

Source : Registre des Indiens et Registre des bénéficiaires cris et naskapis.

## Données populationnelles des Inuit – Par village nordique

Villagenordique	Nombre (N)	Pourcentage (%)
Akulivik	694	5,1 %
Aupaluk	215	1,6 %
Chisasibi*	86	0,6 %
Inukjuak	1 804	13,2 %
Ivujivik	400	2,9 %
Kangiqsualujuaq	908	6,7 %
Kangiqsujuaq	787	5,8 %
Kangirsuk	600	4,4 %
Killiniq**	37	0,3 %
Kuujuaq	2 170	15,9 %
Kuujuarapik	693	5,1 %
Puvirnituq	1 706	12,5 %
Quaqtaq	422	3,1 %
Salluit	1 546	11,3 %
Tasiujaq	335	2,5 %
Umiujaq	471	3,5 %
Autre/inconnue***	776	5,7 %
<b>Total</b>	<b>13 650</b>	<b>100,0 %</b>

\*Bien que Chisasibi soit considérée comme une communauté crie, un faible pourcentage de sa population est inuite. Seules les personnes ayant déclaré une appartenance à la nation inuite ont été comptabilisées ici.

\*\*Bien que Killiniq ne figure pas officiellement dans la liste des villages nordiques du Registre des bénéficiaires inuit, un certain nombre d'individus inscrits déclarent appartenir à ce village.

\*\*\*Cette donnée représente les Inuit enregistrés au sein du Registre des bénéficiaires inuit, mais ayant un statut inactif et dont la communauté d'appartenance demeure inconnue.

Source : Registre des bénéficiaires inuit

## B. Ratio hommes/femmes

Communauté	Hommes		Femmes	
	Nombre (N)	Pourcentage (%)	Nombre (N)	Pourcentage (%)
Abénakis	1 510	46,8 %	1 714	53,2 %
Anishnabek	6 708	49,4 %	6 882	50,6 %
Atikamekw	4 468	51,3 %	4 238	48,7 %
Eeyou (Cris)	10 618	50,3 %	10 508	49,7 %
Hurons-Wendat	2 168	47,7 %	2 381	52,3 %
Innus	11 338	49,3 %	11 646	50,7 %
Inuit	6 868	50,3 %	6 782	49,7 %
Malécites	635	48,4 %	678	51,6 %
Mi'gmaq	3 577	50,0 %	3 579	50,0 %
Mohawks	7 735	51,0 %	7 425	49,0 %
Naskapis	774	50,7 %	752	49,3 %
<b>Total</b>	<b>56 399</b>	<b>49,9 %</b>	<b>56 585</b>	<b>50,1 %</b>

\*Les personnes dont le sexe n'était pas inscrit dans les Registres n'ont pas été comptabilisées dans ce tableau.

## C. Courbe démographique

- Données générales (genres confondus)

Nation	Nombre (N)	Moyenne (M)	Médiane (Med)
Abénakis	3 225	49 ans	51 ans
Anishnabek	13 590	39 ans	37 ans
Atikamekw	8 706	30 ans	26 ans
Eeyou (Cris)	21 126	31 ans	28 ans
Hurons-Wendat	4 549	47 ans	49 ans
Innus	22 984	39 ans	37 ans
Inuit	13 650	28 ans	25 ans
Malécites	1 313	50 ans	53 ans
Mi'gmaq	7 156	42 ans	42 ans
Mohawks	15 161	46 ans	47 ans
Naskapis	1 526	28 ans	25 ans
<b>Total</b>	<b>112 986</b>	<b>37,3 ans</b>	<b>34,0 ans</b>

\* Les personnes âgées de 100 ans et plus ont été exclues du calcul.

\*\* Les personnes dont l'âge n'était pas inscrit dans les Registres n'ont pas été comptabilisées dans ce tableau.

\*\*\* La moyenne (M) et la médiane (Med) des nations ont été arrondies à l'unité près.

- Données ventilées selon le genre

Nation	Homme		Femme	
	Moyenne (M)	Médiane (Med)	Moyenne (M)	Médiane (Med)
Abénakis	48 ans	48 ans	51 ans	52 ans
Anishnabek	37 ans	35 ans	40 ans	38 ans
Atikamekw	29 ans	25 ans	31 ans	26 ans
Eeyou (Cris)	30 ans	27 ans	32 ans	28 ans
Hurons-Wendat	45 ans	46 ans	49 ans	51 ans
Innus	38 ans	36 ans	40 ans	38 ans
Inuit	28 ans	25 ans	28 ans	25 ans
Malécites	49 ans	51 ans	52 ans	54 ans
Mi'gmaq	41 ans	39 ans	44 ans	45 ans
Mohawks	44 ans	43 ans	49 ans	51 ans
Naskapis	28 ans	25 ans	29 ans	25 ans
<b>Total</b>	<b>36,0 ans</b>	<b>33,0 ans</b>	<b>38,5 ans</b>	<b>36 ans</b>

\* Les personnes âgées de 100 ans et plus ont été exclues du calcul.

\*\* Les personnes dont l'âge n'était pas inscrit dans les Registres n'ont pas été comptabilisées dans ce tableau.

\*\*\* La moyenne (M) et la médiane (Med) des nations ont été arrondies à l'unité près.